



Contrat de professionnalisation

Par **bruce97441**, le **30/09/2009** à **05:53**

Bonjour,

J'ai 25 ans, j'ai un baccalauréat scientifique et validé une année de deug 1 physique/ chimie. Je suis actuellement en contrat de professionnalisation en tant qu'apprenti préparateur en pharmacie.

Je voudrais savoir le montant de mon salaire brut?

merci

Cordialement

Par **fif64**, le **30/09/2009** à **09:34**

Si vous êtes en contrat de professionnalisation, vous avez signé un contrat de travail. Ce contrat de travail doit mentionner votre salaire ou au moins les bases permettant de le fixer (notamment convention collective si elle existe). Demander directement à la personne chargée de la compta à la pharmacie où vous travailler.